

## NUCLÉAIRE

Détection de radioactivité sur la décharge de Saint-Aubin par des agents du CEA

# Empoisonnants déchets

« **L**es déchets nucléaires ne sont pas effrayants. Enterrés, ils sont non toxiques. » La déclaration de Michel Rocard, lors de la Conférence mondiale sur le climat, suffira-t-elle à rassurer l'opinion ? Des milliers de bécquerels sont détectés dans des sites désaffectés du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Des émeutes se déclenchent à chaque fois qu'il est question d'implanter un stockage souterrain pour les produits hautement radioactifs. La filière française des déchets nucléaires est bien malade. Il suffit de gratter, comme *Le Point* l'a fait, pour trouver de nombreux autres foyers d'infection.

Rien de bien dangereux, certes, mais du plus mauvais effet. Comme ces pavillons construits sur l'emplacement

**Les bécquerels se ramassent à la pelle. L'affaire de la décharge de Saint-Aubin (Essonne) prouve que la filière française des déchets nucléaires est bien malade. Le CEA commence à en prendre conscience et promet de renoncer à sa manie du secret.**

d'anciens laboratoires de production de radium, ou bien ces ferrailles issues des démantèlements de vieilles installations nucléaires, ou encore ces milliers de paratonnerres et de détecteurs de fumées dopés au radium que le CEA aimerait récupérer. Autant d'occasions pour les écolos et les « nucléocrates » de s'affronter, avec autant de bonne conscience que de mauvaise foi de part et d'autre.

Le malaise vient de resurgir avec l'affaire de la décharge de Saint-Aubin, dans l'Essonne. Par une belle nuit de septembre, des journalistes du *Parisien libéré* s'introduisent clandestinement sur ce site désaffecté du CEA pour y prélever 4 kilos de terre. Ils les confient à un laboratoire privé, la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la ra-

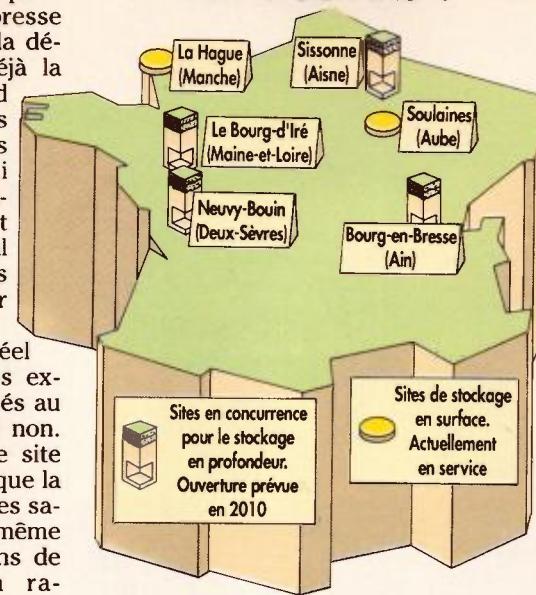
dioactivité), qui, depuis Tchernobyl, passe salades ou fromages de chèvre au compteur Geiger. Horreur ! la motte de terre pétile de plusieurs milliers de becquerels ! Il n'en faut pas plus pour déclencher une campagne de presse menée au canon de 75. En fait, la décharge de Saint-Aubin tenait déjà la une des journaux en 1972, quand on y découvrit, parmi des milliers d'autres, environ deux cents fûts de déchets radioactifs qui fuyaient. Le CEA avait alors rapatrié tous les fûts à La Hague et décontaminé le site. Aurait-il mal travaillé ? Les becquerels trouvés par la Criirad peuvent le laisser croire.

Mais, tout d'abord, y a-t-il un réel danger pour l'homme ? Tous les experts, y compris ceux non inféodés au CEA, s'accordent pour répondre non. Même en supposant que tout le site soit truffé d'autant de plutonium que la motte de terre prélevée, les normes sanitaires ne sont pas approchées, même de très loin. Il existe deux façons de s'empoisonner au plutonium radioactif. On peut l'avaler, mais, alors, pour dépasser la norme, il faudrait ingurgiter 6 kilos de la terre de Saint-Aubin. On pourrait aussi l'inhaler, mais une personne vivant en permanence sur le site ne respirerait que le vingtième de la dose limite. Pas de drame, donc. A moins, bien sûr, d'une mauvaise surprise. En catastrophe, le CEA vient d'effectuer une campagne de mesures en présence d'experts extérieurs. « Nous avons effectivement recensé une douzaine de points chauds », reconnaît Jean Teillac, haut-commissaire à l'Energie atomique. Il ne voudra pas en dire plus avant le dépouillement complet des résultats. Mais certaines indiscretions que nous avons recueillies semblent indiquer que ces « points chauds » présentent une irradiation similaire à la motte de terre examinée par la Criirad. Précision supplémentaire : le plutonium et les autres radioéléments ne proviendraient pas des fûts incriminés, mais de gravats déposés antérieurement à Saint-Aubin.

Ces épisodes récents illustrent une fois de plus la difficulté qu'a le CEA à s'expliquer franchement. Récemment installé aux commandes du Commissariat, Philippe Rouvillois a vite compris que, pour se réconcilier avec le grand public, le nucléaire devrait dorénavant afficher une totale transparence. Pas facile, après quarante-cinq années de secret. « A Saint-Aubin, nous avons commis l'erreur de ne pas avoir reconnu aussitôt la présence de plutonium. On nous a donc accusés d'avoir voulu cacher le diable ! », s'exclame-t-il.

En réalité, le seul mérite de la Criirad, dans cette affaire, est de soulever le problème suivant : au-dessous de quelle contamination un matériau qui a été en contact avec l'industrie nucléaire peut-il être considéré comme

## Où stocker les déchets ?



totallement inoffensif, et peut donc être jeté dans une décharge quelconque ?

La réglementation est si hermétique que la Criirad et le CEA ne cessent de se la renvoyer à la figure, devant une administration dépassée par les événements. Bref, ce vide juridique doit être rapidement comblé. On s'y attelle. « Aujourd'hui, tout déchet produit par le CEA est dirigé sur les décharges nucléaires agréées. Quand la radioactivité est infime, c'est un luxe qui coûte cher, car nous consommons inutilement un espace à La Hague », maugrée Robert Lallement, inspecteur général du CEA. Voilà pourquoi il est question d'ouvrir prochainement une décharge spéciale

destinée à ces déchets très légèrement contaminés.

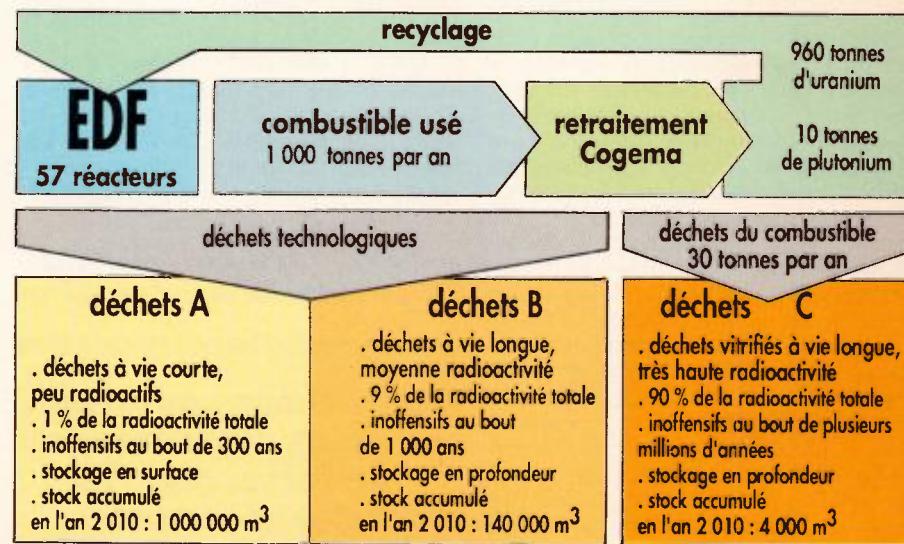
Le démantèlement de vieux laboratoires de recherche du CEA ne produit pas seulement des déblais, mais aussi de la ferraille que le Commissariat aimeraient bien recycler. Pour en faire des fûts métalliques ou la réutiliser dans les fondations des centrales. « Il faut donc que les pouvoirs publics instaurent une réglementation claire », réclame Robert Lallement.

Pour vider une fois pour toutes l'abcès des déchets « secrets » du CEA, Philippe Rouvillois a choisi de publier le rapport que lui a remis, en juillet dernier, Robert Lallement. Cela n'a pas été sans grincements de dents dans la maison. On s'aperçoit, en effet, que tous les sites du CEA sont susceptibles, comme il y est écrit, « de faire l'objet d'une campagne de presse ». En cause : d'anciens stockages de déchets non remis aux normes actuelles. Anecdote : à Saclay, deux vastes hangars ont même été construits avec des fûts de déchets, très peu radioactifs, il est vrai. Indubitablement, un sérieux travail de nettoyage reste à effectuer. Le CEA se décide enfin à y consacrer plus de 1 milliard de francs dans les dix ans à venir.

**M**ais ce rapport Lallement évoque trois affaires extérieures au CEA qui ne manquent pas de piquant. D'abord, celle d'un lotissement de Gif-sur-Yvette, où, par décret municipal, il est interdit de creuser de plus de 50 centimètres dans le sol ! Curieux, non ? Tout simplement ces quarante pavillons sont bâtis sur l'emplacement d'un ancien laboratoire produisant du radium, démantelé dans les années cinquante. Les travaux de décontami-

## Radioactivité : la poubelle d'EDF

Production annuelle de déchets radioactifs



Les 57 réacteurs nucléaires produisent 1 000 tonnes de combustible usé par an. Une partie est recyclée pour être réutilisée dans les réacteurs. Le reste constitue les déchets. Ils se répartissent en trois catégories qui nécessitent des traitements différents.

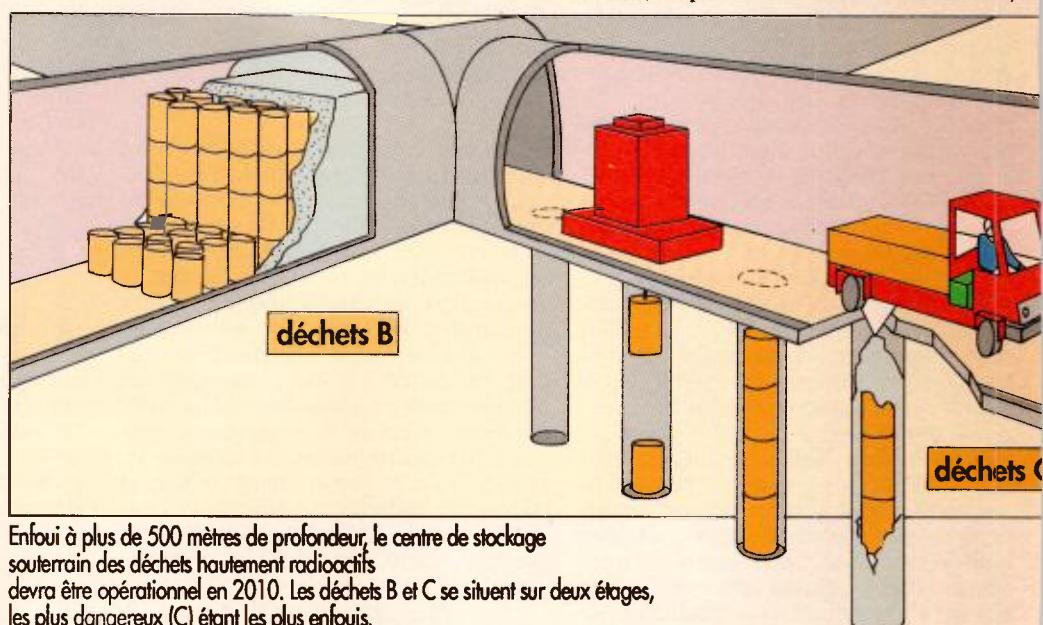
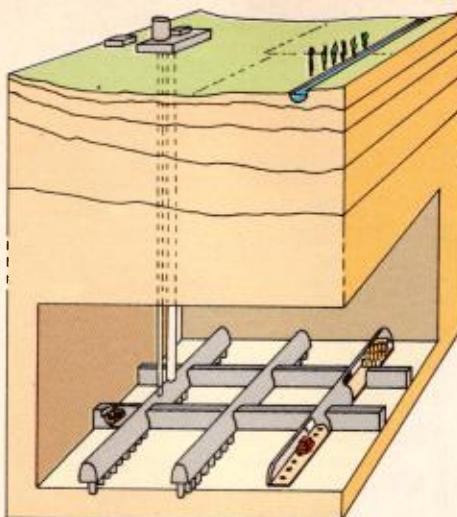
nation ont été menés par une entreprise privée aujourd'hui disparue. Si, en surface, rien n'apparaît, personne ne peut jurer de ce qui se trouve sous le sol. D'où l'interdiction de creuser.

Deuxième affaire : l'ancien laboratoire des Joliot-Curie, à Arcueil. Fermé depuis une vingtaine d'années, il est resté intact, avec tous les instruments contaminés, le mineraï, et même du radium. On s'est contenté de le murer et de mettre un gardien. Le préfet du Val-de-Marne vient de sommer les actuels propriétaires du laboratoire, l'Institut du radium et l'université Paris VI, d'en effectuer la décontamination d'ici à dix-huit mois.

**T**roisième affaire, celle des 200 000 paratonnerres et détecteurs de fumées contenant du radium et de l'américium. « Aujourd'hui, on n'en fabrique plus, et nous voudrions les récupérer, bien qu'ils ne présentent pas de danger », affirme Robert Lallement. Seul problème : les professionnels du bâtiment, peu enclins à payer les frais de réexpédition, les jettent souvent n'importe où.

Mais, surtout, cette polémique autour du CEA tombe au plus mal : quand l'industrie nucléaire recherche désespérément un endroit pour enterrer ses déchets les plus nocifs, ceux qui proviennent de centrales nucléaires après retraitement à La Hague. Des matériaux, eux, extrêmement radioactifs (voir graphique). Les populations qui habitent autour des quatre sites présélectionnés par l'Andra (Agence nationale des déchets radioactifs) — Le Bourg-d'Iré (Maine-et-Loire), Neuville-Bouin (Deux-Sèvres), Bourg-en-Bresse (Ain) et Sissonne (Aisne) — sont mobilisées. De véritables scènes d'émeute avaient poussé Michel Rocard, en février dernier, à décréter un moratoire d'un an. Mais si l'on veut qu'un tel centre de stockage ouvre ses portes en 2010, pour recevoir les 144 000 mètres cubes (voir graphique) de déchets accumulés par les centrales nucléaires, il faut reprendre les travaux d'approche. Mission a été confiée au député socialiste Christian Bataille, membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, d'établir un rapport. La semaine dernière, il terminait ses dernières auditions. Ainsi qu'il le confie au *Point*, le principe même du stockage en profondeur, adopté par tous les pays nucléarisés, semble difficilement pouvoir être remis en question : « C'est la solution qui présente le moins d'inconvénients. » Il existe bien une autre possibilité, explorée par les Américains et les Japonais, celle d'un retraitement poussé du

## Déchets en sous-sols



Enfoui à plus de 500 mètres de profondeur, le centre de stockage souterrain des déchets hautement radioactifs devra être opérationnel en 2010. Les déchets B et C se situent sur deux étages, les plus dangereux (C) étant les plus enfouis.

combustible nucléaire. Mais il y a peu de chances qu'elle aboutisse avant le siècle prochain.

L'Andra doit-elle continuer à s'accrocher à ces sites malgré l'hostilité de la population ? D'autres régions en France ne sont-elles pas susceptibles d'accueillir ce fameux stockage souterrain ? Lors de son audition par Christian Bataille, François Chenevier, le directeur de l'Andra, ne voudra pas en démodore : les quatre sites sélectionnés sont les meilleurs ! Avis que ne

partage pas Jean Teillac : « Plusieurs zones géologiques n'ont pas été sondées. Elles pourraient éventuellement faire l'affaire. » Qui croire ? Assurément, l'Andra freine des quatre fers. Elle n'a pas envie de reprendre tout le processus à zéro. Le moratoire d'un an décreté par Rocard se chiffre déjà à 250 millions de francs. En fait, l'Andra nourrit de grands espoirs sur Sissonne, dans l'Aisne, où la contestation est la moins forte.

En tout état de cause, ce stockage souterrain ne pourra pas être imposé de force. Il est donc essentiel qu'un dialogue puisse s'instaurer entre les populations concernées et des interlocuteurs officiels. Ce n'est plus le cas du CEA et de l'Andra. D'où la nécessité de créer une instance totalement indépendante du « lobby nucléocrate », comme disent les écolos. Les propositions ne manquent pas. Marie-Noëlle Liemann, député socialiste de l'Essonne,

où se trouvent les sites du CEA, réclame à cor et à cri la création d'une Haute Autorité du nucléaire. Jean-Yves Le Déaut, député socialiste, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et qui vient d'être chargé d'une mission d'inspection, préfère confier le contrôle du nucléaire au Parlement. Le ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, réclame, lui, une commission pluridisciplinaire, tandis que Roger Fauroux, ministre de l'Industrie, attend un livre blanc sur le nucléaire. En attendant qu'on se mette d'accord, plusieurs milliers de tonnes de déchets très hautement contaminés s'entassent, confinés dans des fûts de béton, à Marcoule et à La Hague. Quoi qu'il arrive, ils devront rester stockés en surface pendant trente ans. Le temps de refroidir, avant d'être emprisonnés, sous 500 mètres de terre, pour quelques millions d'années... ■

FRÉDÉRIC LEWINS

**Le stockage souterrain ne pourra être imposé de force. Mais le dialogue entre les autorités et les populations tarde.**